

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2889

présenté par

Mme Genevard, Mme Valentin, M. Straumann, M. Emmanuel Maquet, M. Cinieri, Mme Beauvais
et M. Viry

ARTICLE 16

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.